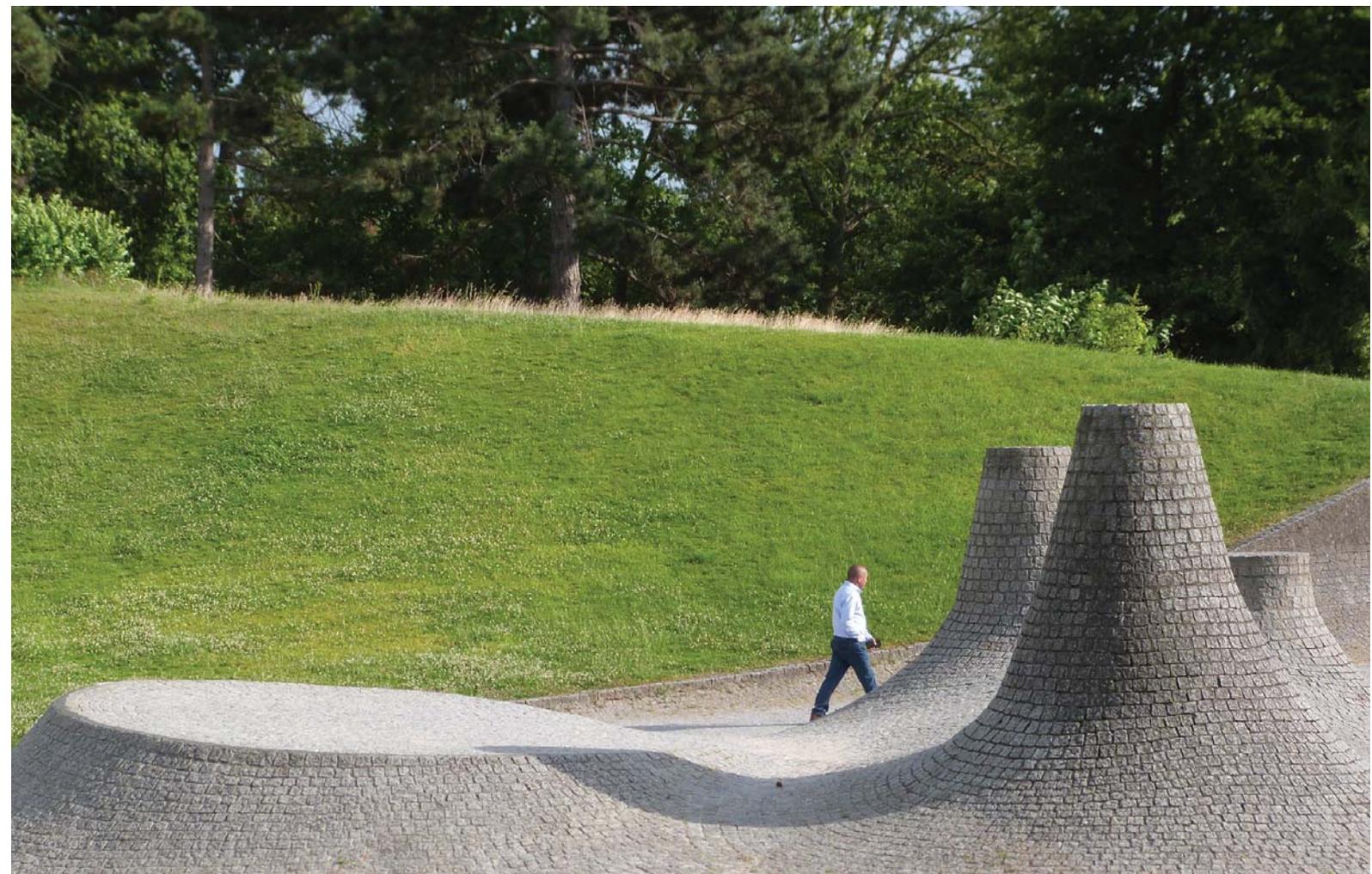


MASTER TERRITOIRES : CULTURES, PATRIMOINES, PAYSAGES
parcours JARDINS HISTORIQUES, PATRIMOINE ET PAYSAGE

2020 / 2021



école nationale supérieure
*d'architecture
de versailles*



Master / Présentation

UN DOMAINE D'INTERVENTION ORIGINAL ET COMPLEXE

Depuis une trentaine d'années, l'intérêt pour la connaissance, la protection, la programmation ou la restructuration des jardins historiques et l'intervention dans des paysages culturels ne cesse de croître. Cela se fait aussi bien auprès d'un public de plus en plus large que dans la conscience des responsables politiques et des acteurs de l'urbanisme. Ce patrimoine spécifique doit être appréhendé dans toute sa complexité, selon les trois registres fondamentaux que sont l'histoire culturelle, les techniques et savoir-faire, et un corpus juridique en pleine évolution. Jardins et paysages, formes de création qui conjuguent nature et culture, ne relèvent pas de la conception traditionnelle d'un patrimoine pensé comme immuable. Ils mettent en œuvre des matériaux vivants, des processus naturels, des pratiques humaines changeantes. Ils possèdent une dimension transitoire.

Penser et organiser leur continuité constitue un enjeu difficile pour lequel il est nécessaire d'accumuler des expériences et de construire de nouvelles approches. La demande d'intervention en matière de jardins historiques et de paysages culturels invite à réfléchir sur la permanence des structures significatives de l'espace, à comprendre les processus évolutifs qui en produisent les formes, à explorer les ruptures et les continuités que l'histoire impose à l'espace anthropisé.

A l'image des jardins et paysages sans cesse en mouvement, le Master Territoires : Cultures, patrimoines, paysages parcours Jardins historiques, patrimoine et paysage propose une formation qui évolue. Il développe une réflexion sur la grande dimension, l'identité territoriale et le rapport

entre infrastructures, patrimoine et paysage. L'épistémologie même du paysage tout comme le développement durable et ses enjeux socioculturels et politiques se retrouvent au cœur de ses préoccupations, et font chaque année l'objet d'un séminaire particulier.

DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS À FORMER

L'intérêt étant de plus en plus vif pour le patrimoine des parcs et jardins, pour les paysages culturels ainsi que pour le traitement des espaces publics en étroite relation avec des problématiques d'échelle territoriale, il est nécessaire de former les acteurs futurs, capables d'intervenir sur des lieux à protéger et mettre en valeur selon une perspective dynamique, critique et créative. Peu de professionnels ou futurs professionnels sont formés à ces pratiques. Cet enseignement ouvre aux emplois proposés par les différents services de l'Etat et des collectivités locales, les associations préoccupées de questions et de gestion patrimoniales, les agences et bureaux d'études d'architectes, de paysagistes et d'ingénieurs. Il permet aux futurs professionnels libéraux d'être mieux à même de résoudre les problèmes qui leur sont posés. Il est aussi ouvert à tous ceux qui cherchent à approfondir leurs connaissances dans ce domaine spécifique dans le but de développer une démarche professionnelle originale.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

En premier lieu :

- Former au travail pluridisciplinaire.
- Apporter des connaissances permettant d'acquérir un langage commun et spécifique.
- Lier les connaissances historiques, théoriques et pratiques à un travail de terrain.
- Inscrire le patrimoine paysager dans les problématiques actuelles des territoires (espaces publics, infrastructures, identités locales).

En deuxième lieu :

- Situer les connaissances dans le contexte européen.
- Susciter des rencontres et des débats, confronter nos travaux à ceux de nos interlocuteurs étrangers.

DOUBLE CURSUS

Dans le cadre d'un parcours de double cursus (Master en architecture et Master Territoires : cultures, patrimoines, paysages parcours JHPP), les étudiants des écoles d'architecture se voient proposer un accompagnement particulier permettant de combiner en synergie différents modules dans les deux cursus.

REPRISE D'ÉTUDES

Les candidats en reprise d'études sont invités à prendre contact à l'avance afin d'examiner leur projet et de pouvoir préparer leur dossier pour une prise en charge partielle des frais par leurs institutions ou fonds de formation.

PROGRAMME ET ORGANISATION DE LA FORMATION

L'enseignement se déroule sur une année. La pluridisciplinarité et l'appel aux experts les plus reconnus permettent à la pédagogie d'alterner les exposés théoriques (cours et séminaires), l'expérimentation sur le terrain (voyage d'étude, visites et travaux dirigés) et l'expérience d'un travail en équipe au contact de professionnels, notamment à travers un travail diplômant, qu'il prenne la forme d'un stage, d'un mémoire, ou d'une étude.

Cours : les cours ont lieu en moyenne deux à trois jours par quinzaine en fin de semaine. Les enseignements sont obligatoires. Ils commencent mi-septembre et sont évalués par contrôle continu et examens finaux début juin. Le mémoire est soutenu mi septembre de l'année universitaire suivante. Ils portent sur :

- Histoire culturelle des parcs et jardins et de l'urbanisme, historiographie, analyse critique.
- Politiques publiques et droit du patrimoine et de l'environnement.
- Histoire et nouveaux enjeux du patrimoine et du paysage.
- Stratégies et techniques d'intervention dans le patrimoine paysager.
- Recherche et interprétation des sources, lectures et méthodes.
- Pratique linguistique.

Séminaires : certains enseignements sont regroupés sur deux semaines de séminaire dont les contenus thématiques sont renouvelés chaque année.

Travaux dirigés : tout au long de l'année, les étudiants participent à des travaux dirigés collectifs sur le terrain.

Voyage d'étude : un voyage d'étude d'une semaine est organisé chaque année à l'étranger pour découvrir des patrimoines spécifiques et aussi échanger des expériences pratiques.

Stage / Mémoire / Etude : l'étudiant mène, tout au long de l'année, un travail qu'il choisit dans l'un de ces formats, en fonction de son parcours et de son projet professionnel. Le stage et le mémoire sont individuels. L'étude opérationnelle est plus souvent collective et fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'acteur territorial et le laboratoire de recherche de l'ENSA-V, le LéaV.

MODE D'ÉVALUATION DES UNITÉS

D'ENSEIGNEMENT (UE)

- Examens écrits sur les différentes disciplines enseignées.
- Production de synthèses sur les différents séminaires ou visites de terrain.
- Travaux de traduction.
- Évaluation des travaux dirigés (contrôle continu).
- Les travaux de fin d'étude (rapport de stage, mémoire personnel ou étude opérationnelle) font l'objet de présentations orales collégiales et écrites, à intervalles réguliers, conclues par un document écrit final et une soutenance.

DIPLÔMES

La formation est accréditée par l'Université CY Cergy Paris Université et préparée à l'ENSA-Versailles. Le diplôme de M2 est obtenu après la validation de l'ensemble des UE et la soutenance des travaux de fin d'étude mi-septembre.

RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE

Stéphanie de Courtois (ENSA-V)

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Stéphanie de Courtois (ENSA-V) et
Anne Hertzog (UCP)

EQUIPE PÉDAGOGIQUE

Denis Mirallié avec Marie-Hélène Bénetière, Hervé Brunon, Jean-François Cabestan, Monique Mosser, Jean-Michel Sainsard.

PRINCIPAUX INTERVENANTS EXTERIEURS

Gaëlle Aggeri, paysagiste ; Anne Allimant-Verdillon, archéologue ; Florence André, historienne de l'art ; Pierre Aversenq, ingénieur ; Bernadette Blanchon, architecte ; Jérôme Buridant, historien ; Laurent Châtel, historien ; Chiu Che Bing, architecte ; Mirabelle Croizier, architecte du patrimoine ; Michel Dabas, géographe ; Julien Delord, ingénieur agronome et historien ; Christophe Drenou, ingénieur ; Antoine Jacobsohn, historien ; Nicole Gouiric, historienne ; Gabriela Lamy, jardinière ; Blaise Leclerc, agronome ; Isabelle Levêque, historienne, praticienne de la réhabilitation ; Daniella Malnar, historienne ; Franca Malservisi, architecte ; Anne Marchand, ingénieur ; Florent Quellier, historien ; Frédéric Sichet, paysagiste ; Anne Sgard, géographe ; José Tito Rojo, botaniste et paysagiste ; Cécile Travers, archéologue ; Antoine Quenardel, paysagiste.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Ce conseil est composé de responsables de la Direction générale des patrimoines (sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés, sous-direction de l'architecture et de la qualité de la construction et du cadre de vie) ; du département de Géographie de l'Université Cergy Pontoise ; de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, de l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles, des écoles françaises associées et des responsables de la formation.

PARTENARIATS - CENTRES DE RECHERCHE ET DE FORMATION ASSOCIÉS

Centre des Monuments nationaux, Institut national du patrimoine, DRIEE-Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Agence française de développement, Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles et son laboratoire de recherche (LéaV), IEP St-Germain-en-Laye.

PARTENARIATS RÉGULIERS

Conseils généraux, parcs naturels régionaux, syndicats d'agglomération nouvelle, communes, associations, fondations et propriétaires privés.

RECRUTEMENT DES CANDIDATS

La formation est ouverte aux étudiants titulaire d'un Master 1 ou équivalent et aux diplômés des différentes disciplines qui peuvent être associées au travail sur le paysage : architecture, paysage, génie civil et rural (ingénieurs agronomes, forestiers, horticoles), histoire, histoire de l'art, archéologie, géographie, urbanisme, philosophie, etc. Par ailleurs, cette formation s'ouvre aux étudiants des écoles d'architecture ayant validé leur M1. En outre, elle s'adresse aux personnels des diverses administrations ou associations concernées (Etat, collectivités territoriales, CAUE, etc.) possédant un niveau équivalent.

Les étudiants étrangers ayant un diplôme de niveau comparable peuvent prétendre suivre cet enseignement s'ils peuvent attester d'un niveau B2 de maîtrise de la langue française.

Quelques professionnels pourront être admis à cette formation après examen de leur dossier par une commission d'habilitation ad hoc.

RENSEIGNEMENTS

François Tréhen

Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles

5 avenue de Sceaux, 78000 Versailles

Tél : 01 39 07 40 86

master.jardinhistorique@versailles.archi.fr

CANDIDATURES

Création du dossier de candidature auprès de l'ENSA-V (dossier en ligne à partir de la mi-mars 2020 sur [www.versailles.archi.fr/etudes/masters spécialisés](http://www.versailles.archi.fr/etudes/masters_specialises)) Les candidatures seront à adresser avant le 10 mai 2020. Les candidats en reprise d'étude, ceux devant bénéficier d'une VAP ou VAE sont invités à se rapprocher de l'ENSA-V (M. François Tréhen) par mail avant mars 2020.

Programme détaillé des Unités d'Enseignement (UE)

HISTOIRE CULTURELLE DES JARDINS ET DES PAYSAGES

semestres I et II

UE1 EC1 : 3 ECTS ; S4 UE3 EC1 : 5 ECTS

Objectifs

- Donner à l'étudiant les bases de la connaissance de l'histoire des jardins et du paysage en France et dans le monde.
- Apporter, par l'intervention de différents spécialistes, des éclairages transversaux pour situer la discipline dans sa complexité et sa richesse.
- Développer une approche globale des jardins et des paysages.

Contenu

L'enseignement est réparti en cours magistraux, TD et visites in situ. Il est distribué sur l'ensemble de l'année et ponctué de séminaires et journées d'études. L'intervention de chercheurs d'horizons variés, notamment étrangers, permet d'éclairer les avancées les plus récentes de la recherche dans la discipline.

Principaux thèmes abordés

- Les enjeux de l'histoire : connaissance, mémoire, continuité.
- Philosophie de la nature.
- Jardins, symbolique et sens.
- Histoire des jardins de l'Antiquité à nos jours : théories, pratiques et créateurs.
- Urbanisme et paysages urbains : histoire et problématiques.
- Histoire des végétaux appliquée aux jardins.
- Histoire de la notion d'écologie et son évolution.
- Histoire de l'hydraulique.
- Histoire de la forêt.

Travaux demandés

- 1er semestre : compte-rendu de la séance d'immersion, en groupe avec un panneau. Production d'une synthèse écrite de 3 pages, rendant compte des journées d'étude et du séminaire, éventuellement illustrée de travaux graphiques personnels.
- 2e semestre : Dissertation sur table de 4h en fin d'année.
- Il est indispensable que l'étudiant apprenne à recomposer sa culture historique en fonction de sa formation initiale. En début d'année est fournie une bibliographie détaillée, divisée en sources et références par aires géographiques et périodes chronologiques.

MÉTHODOLOGIE DE L'HISTOIRE DES JARDINS ET DES PAYSAGES CULTURELS

semestre I

S3 UE2 EC1 : 5 ECTS

Objectifs

Le jardin et le paysage, organismes vivants et processus dynamiques, relèvent à la fois d'une réalité matérielle et des représentations culturelles. Dans leurs dimensions à la fois esthétiques et techniques, sociales, urbaines et environnementales, ils requièrent pour leur approche et leur compréhension que soient croisées les méthodes de disciplines diverses et hétérogènes. Cette UE vise à familiariser les étudiants avec cette complexité méthodologique en leur apprenant à poser les questions pertinentes, interroger les bons interlocuteurs et recourir aux bons outils conceptuels et opératoires. Par définition, cette UE a un caractère évolutif et hybride. Elle tente de mettre à portée des étudiants les derniers états de la recherche.

Contenu

Cette UE est dispensée à travers trois formats principaux :

- Des séminaires et des journées d'étude thématiques qui rassemblent des experts, professionnels ou chercheurs universitaires, de domaines très variés. Certaines de ces journées d'étude sont mutualisées avec le cursus de l'énsa-v et l'école nationale supérieure du paysage de Versailles dans le cadre de partenariats.
- Des cours magistraux et des TD de méthodologie.
- Visites thématiques de jardins, parcs et paysages avec des acteurs territoriaux.

Principaux cours ou thèmes abordés :

- Le paysage à travers les disciplines : paysagisme, art, urbanisme, géographie.
- Approches « culturalistes » du paysage.
- Herméneutique et critique du projet de jardin et de paysage.
- Anthropologie des jardins et du paysage.
- Historiographie des jardins.
- Outils et lieux de recherche sur les jardins.
- Représentations matérielles et cartographie ; Histoire, méthodes et applications.
- Vocabulaire pour la description et l'analyse.

Travaux demandés

- 1er semestre : exercice de commentaire d'images. Synthèse écrite de 3 à 5 pages sur la journée « Le paysage à travers les disciplines ».

STRATÉGIES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION

semestres I et II

S3 EU1 EC2 : 7 ECTS et S4 EU3 EC2 : 4 ECTS

Objectifs

À l'aide d'études de cas et de séances d'observation sur le terrain, d'une part, à travers des enseignements théoriques et des séminaires, de l'autre, l'étudiant appréhendera la réalité matérielle des opérations de conservation et d'intervention sur le patrimoine vivant des jardins et des paysages. Il se constituera une base d'outillage pratique et conceptuel propre à permettre son intégration dans des équipes chargées de sauvegarde, de mise en valeur ou de création. Il prendra aussi l'habitude du travail

en équipe pluridisciplinaire. Il ne s'agit pas de former des spécialistes dans une discipline donnée mais de savoir formuler les bonnes questions aux interlocuteurs appropriés.

Contenu

Cours magistraux, TD et séances in situ.

Principaux cours, TD et thèmes :

- Géomatique : Atlas du patrimoine, gestion des territoires et SIG (présentations).
- Archéologie des jardins et des paysages : problématiques et résultats récents, perspectives d'application.
- Diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré.
- Application de la biologie à la taille des arbres.
- Connaissance des structures de bosquets, de lisières.
- Changements climatiques : conséquences sur la palette végétale et sur le mode de gestion.
- Écologie et développement durable. Gestion différenciée en milieu urbain.
- Histoire et actualité de la gestion de l'eau.
- Travail d'observation et d'analyse dans un jardin historique.
- TD par groupes : relevés de structure de lisières dans un parc classique et un parc pittoresque.

Travaux demandés

Les travaux demandés aux étudiants sont de différents types :

- 1er semestre : le cahier de relevé de terrain inclut coupes, élévations, plans, croquis commentés d'une structure végétale régulière (allée plantée, palissade, bosquet) ainsi que l'analyse du fonctionnement de cette structure et des commentaires sur la gestion de la structure étudiée. Ce travail s'effectue par groupe de 3 ou 4 étudiants et sa restitution est un dossier collectif.

- 2e semestre : analyse critique du projet de restauration d'une structure boisée. L'étudiant analyse la pertinence du projet technique par rapport à la définition d'un bosquet. Il effectue des relevés de l'état actuel. Il envisage l'avenir et les conditions de croissance de cette structure en tenant compte des enseignements théoriques reçus. Parallèlement un herbier représentatif de la flore utilisée pour le bosquet est demandé. Ce dossier personnel illustré de croquis, schémas, photographies ou plans permet de donner la note de l'examen final.

PATRIMOINE

semestre I

S3 EU1 EC2 : 7 ECTS et S4 EU3 EC2 : 4 ECTS

Objectifs

Par sa dimension éminemment vivante et évolutive, le jardin introduit à des problématiques complexes et interdépendantes, constitutives de l'espace et du temps de nos sociétés actuelles : patrimoine vivant, recomposition territoriale, identité locale, médiation sociale, espace public et représentations paysagères, environnement et développement durable. Le master professionnel a pour objectif de faire comprendre l'articulation de ces problématiques pour rendre possibles l'action et la création dans un contexte historique.

Il s'agit d'introduire à certaines des problématiques contemporaines du patrimoine, en particulier dans le cadre des avancées sur la reconnaissance des paysages culturels comme objets de protection et de projet.

Contenu

La problématique patrimoniale irrigue l'ensemble de la formation (cours de droit, de stratégies d'intervention, travaux personnels de fin de master...). Il a néanmoins été choisi d'organiser une journée sur le thème « Le patrimoine en paradoxes », à laquelle s'ajoutent d'autres interventions ponctuelles.

Principaux thèmes et cours :

- Politiques publiques et acteurs de la gestion des patrimoines vivants (parcs et jardins).
- Anthropologie du patrimoine.
- Les nouveaux patrimoines : industriel, infrastructurel, vivant, immatériel...
- Inventaire et valorisation du patrimoine, des Grands ensembles.
- Le patrimoine vivant des jardins dans les restaurations : problématiques techniques et perspectives culturelles.
- La valorisation du patrimoine végétal.
- Les paysages culturels, un nouvel enjeu pour l'UNESCO.

Travaux demandés

- Lectures personnelles.
- Production d'une synthèse écrite de 3 à 5 pages sur la journée d'étude «Le patrimoine en paradoxes» (1er semestre).
- Un carnet de voyage illustré de graphiques personnels sera à rendre le 1er septembre. Il est obligatoire pour soutenir le mémoire et valider l'année.

VOYAGE D'ÉTUDE

Un voyage d'étude d'une semaine est organisé chaque année à l'étranger pour découvrir des patrimoines spécifiques et aussi échanger des expériences pratiques.

Le voyage est obligatoire ; la contribution financière (montant voté en CA) de chaque étudiant est exigée en début d'année. Elle couvre une partie des frais du voyage.

Objectifs

Le voyage d'étude intervient dans le dernier tiers du second semestre. Il permet de découvrir l'histoire des jardins et des paysages d'autres pays et cultures et d'appréhender des réalités physiques, institutionnelles et culturelles différentes de celles que l'on connaît en France. Il offre un aperçu des techniques et des manières de gérer le patrimoine vivant des jardins et du paysage, sous l'angle des théories, des doctrines et des pratiques. Il permet enfin d'introduire les étudiants à des réseaux internationaux parmi les chercheurs ou les professionnels rencontrés. Le cas échéant, il permet la pratique de la langue étrangère.

Contenu

Visites de jardins, d'espaces urbains, de paysages culturels (existants et réalisations en cours).
Rencontres avec des concepteurs, des gestionnaires, des experts, des chercheurs.
Conférences d'histoire culturelle et de méthodologie.

Travaux demandés

Production au retour d'un carnet de voyage, illustré de travaux graphiques personnels, retraçant les sites vus en en soulignant les apports particuliers pour la réflexion et la démarche professionnelle de l'étudiant. Ce matériau doit pouvoir être mis en œuvre par une équipe d'étudiants dans le cadre d'une exposition au sein de l'école d'architecture.

DROIT

semestre I

S3 EU1 EC2 : 7 ECTS et S4 EU3 EC2 : 4 ECTS

Objectifs

Introduire l'étudiant aux spécificités du droit français et européen du patrimoine et de l'environnement. Donner les outils et le cadre de référence, ainsi que des éléments de comparaison avec d'autres systèmes juridiques.

Éléments sur l'évolution du droit du patrimoine et ses applications en termes de recherche historique sur les jardins et les paysages.

Contenu

Droit du patrimoine et de l'environnement. Quatre cours magistraux de 3h répartis dans l'année.

Un travail personnel de lecture est nécessaire, à partir d'une bibliographie indicative distribuée en début d'année.

Travaux demandés

Dissertation sur table de 4h ou dossier analytique.

LANGUES

S3 UE2 EC4 : 5 ECTS

Objectifs

Entretenir et améliorer, par la lecture et la rédaction, la connaissance et la pratique d'une langue étrangère déjà maîtrisée par l'étudiant, à travers la littérature technique du domaine spécifique des jardins et des paysages. Réaliser une notice d'historiographie étrangère.

Contenu

- Réalisation de la traduction d'un texte (chapitre

de livre ou article) après discussion et validation de l'encadrant.

- Langues proposées : anglais, allemand, espagnol, italien.

Travaux demandés

Traduction d'un texte, d'une langue étrangère vers le français.

Dans un premier temps, l'intérêt de traduire ce texte (article, chapitre d'un livre, d'un traité) sera explicité pour que l'encadrant puisse valider le choix.

Dans un second temps, la traduction sera accompagnée d'une note historique et biobibliographique permettant de situer le texte dans l'œuvre de son auteur, et celui-ci dans l'historiographie des jardins et des paysages. L'étudiant fera une synthèse orale de sa lecture devant la promotion.

Une fois la correction effectuée par l'enseignant, l'étudiant devra intégrer les remarques et rendre un document final qui permette de réaliser des fiches bénéficiant à l'ensemble des étudiants.

STAGE / MÉMOIRE / ÉTUDE OPÉRATIONNELLE

semestre II

S4 UE4 EC1 : 15 ECTS

Objectifs

L'un des axes majeurs de la formation réside dans l'apprentissage du diagnostic de situation et l'acquisition de la capacité à proposer des programmes d'intervention.

Cet apprentissage et cette capacité se forment à travers l'un des trois formats suivants, offerts

au choix aux étudiants : un stage (avec rapport), un travail personnel (mémoire) ou une étude opérationnelle sur contrat ou convention de partenariat avec une collectivité territoriale ou un commanditaire privé (rendu d'une étude).

Dans les trois cas, il s'agit de mettre l'étudiant en situation professionnelle, au contact avec un commanditaire, une collectivité territoriale ou tout simplement un site complexe.

Contenu

- Le stage s'étend sur une durée de 10 semaines équivalent temps plein. Il peut s'effectuer sur l'année ou durant la période d'été. Il se déroule de préférence dans une collectivité territoriale et donne lieu à la rédaction d'un rapport problématisé. Il est encadré par 1 enseignant de la formation et 1 maître de stage dans la structure d'accueil.
- Le mémoire est un travail individuel qui consiste en une recherche sur une problématique spécifique à la formation et débouche sur la rédaction d'un mémoire. Il est encadré par 1 ou 2 enseignants de la formation.
- L'étude opérationnelle répond à une commande de diagnostic et de préconisations d'aménagement, formulée par un acteur de l'aménagement et de l'urbanisme ou un propriétaire privé, sur un jardin ou une situation territoriale (parc urbain, PNR, secteur d'agglomération, etc.). Elle est exécutée par une équipe pluridisciplinaire d'étudiants, dirigée et encadrée par 1 à 2 enseignants. Elle fait l'objet de différentes présentations intermédiaires et d'une présentation publique finale en présence d'acteurs territoriaux (commanditaires) et d'experts, ainsi que du rendu d'un dossier de pièces écrites et graphiques au commanditaire.

Nota : les stage/mémoire/étude font l'objet d'un suivi individuel rapproché et soutenu à raison d'un rendez-vous mensuel de correction au minimum. Les stages et les études opérationnelles font, en outre, l'objet de 3 à 5 présentations collégiales, intermédiaires et finale, en présence d'un comité de pilotage, hors les murs.

Travaux demandés

Présentations PowerPoint et mémoires.

- 1er semestre : remise d'un mémoire présentant l'avancée des travaux.
- 2e semestre : remise et présentation d'un dossier de pièces écrites et graphiques en fin de Master, présentant, selon le cas de l'étudiant, son rapport de stage avec les résultats obtenus, son mémoire de recherche ou le document final de l'étude ayant fait l'objet d'un contrat entre l'ENSA-V / Paris1 et une collectivité territoriale ou un propriétaire privé.

A l'issue de la soutenance, le rapport/mémoire/étude fait l'objet d'une correction finale de l'encadrant, après laquelle l'étudiant doit verser une copie propre et reproductible au centre de documentation.

SOUTENANCE

semestre II (Stage / Mémoire / Étude opérationnelle)
S4 UE 4 EC2 : 5 ECTS

Objectifs

La soutenance du mémoire permet à l'étudiant d'acquérir la capacité de synthétiser et de clarifier sa

problématique et les résultats auxquels il est arrivé. Elle doit lui apprendre à user de toutes les techniques récentes de présentation pour servir son propos (graphiques, informatiques).

L'étudiant doit se perfectionner dans l'art de la présentation multimédia et de l'argumentation orale qu'il expérimente face à des jurys spécialisés, constitués des enseignants et de son éventuel maître de stage ou des commanditaires régulièrement réunis en comités de pilotage.

Contenu

Les soutenances publiques du mémoire sont organisées en trois temps principaux :

- Janvier : présentation collégiale, par les étudiants, et discussion des sites, thèmes d'étude et interlocuteurs de l'étude envisagée, devant un jury composé de l'équipe pédagogique permanente du Master.
- Juin : présentation orale et écrite, par les étudiants, de l'avancement des travaux personnels aux enseignants réunis en jury, sous forme d'une présentation PowerPoint et d'un dossier.
- Mi-septembre : soutenances publiques des mémoires devant la nouvelle promotion, et en présence d'acteurs territoriaux (commanditaires) et d'experts (maîtres de stage et interlocuteurs extérieurs).

Travaux demandés

- 1er semestre : présentations intermédiaires PowerPoint et mémoires écrits et illustrés.
- 2e semestre : présentation publique du mémoire de fin de Master.

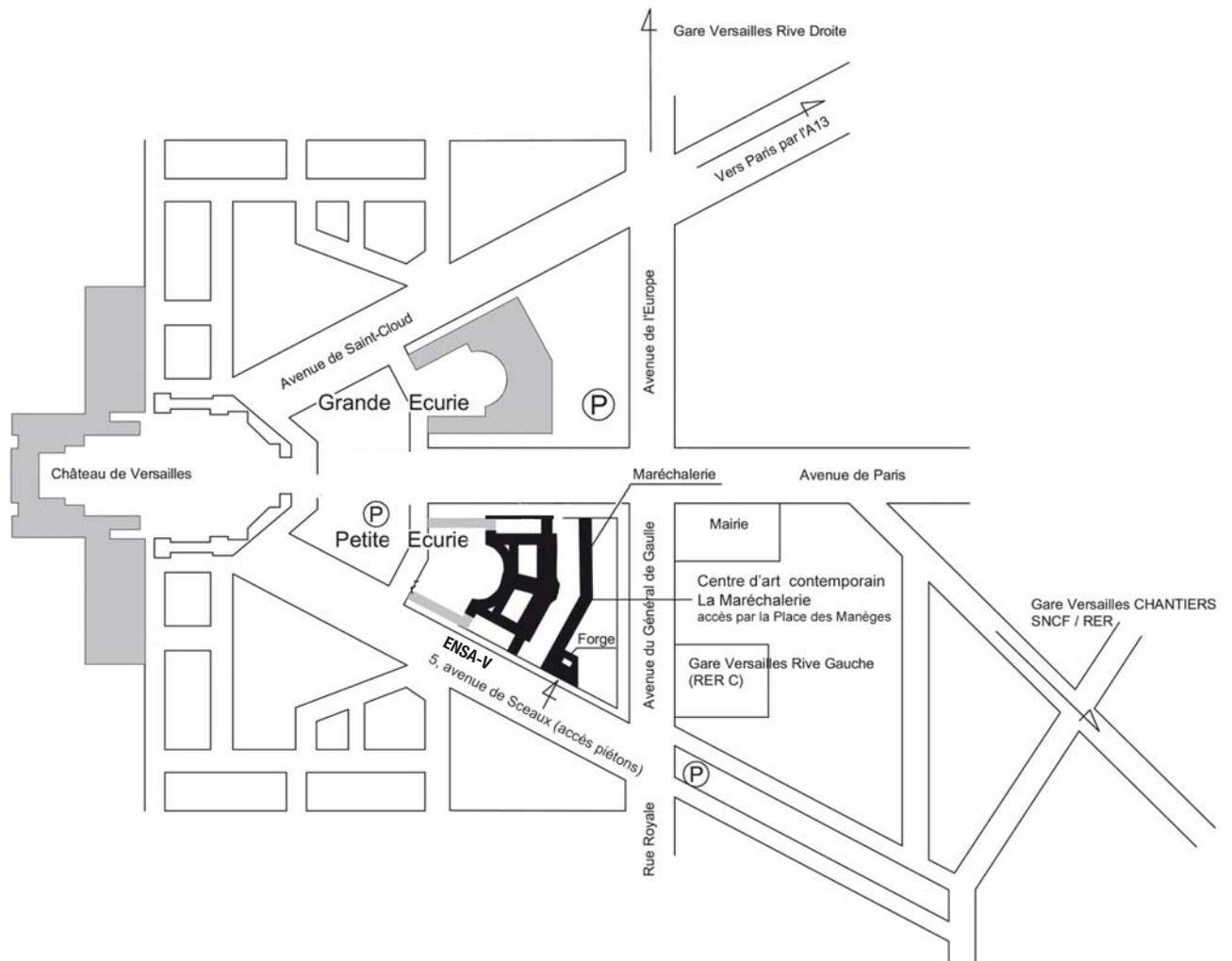
Assiduité et mode de rattrapage

L'assiduité est impérative et contrôlée.

Rattrapage : des épreuves de rattrapage seront proposées début octobre à ceux qui n'auraient pu se présenter à l'épreuve de juin, pour un cas de force majeure.

Accès

L'Ecole dispose d'une entrée piétonne unique située au **5, avenue de Sceaux**, ouverte de 8h à 18h30, équipée d'un contrôle d'accès.



/ Train

- Gare de Versailles rive gauche (Paris Invalides RER C)
- Gare de Versailles rive droite (Paris-Saint-Lazare)
- Gare de Versailles Chantiers (Paris Montparnasse)

/ Bus

Pont de Sèvres, ligne 171 de la RATP (arrêt avenue de Paris)

/ Voiture

- Autoroute A13, sortie Versailles-Château
- Autoroute A86, sortie Versailles-Château

/ Stationnement

- Pour les visiteurs : parking du Château (Place d'Armes) et parking de l'avenue de Sceaux

MAJ : 02/03/20



énsa-v

5, avenue de Sceaux
BP 20674-78006 Versailles Cedex
tél. 33 (0)1 39 07 40 00
fax 33 (0)1 39 07 40 99
ensav@versailles.archi.fr
www.versailles.archi.fr

